



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conseillers d'education

Question écrite n° 10512

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des conseillers et conseillers principaux d'education. Recrutes respectivement au niveau du DEUG et de la licence, les CE et CPE exercent leurs fonctions dans les etablissements scolaires du second degre. Veritables acteurs de la vie scolaire, ces personnels contribuent efficacement au prolongement du travail des equipes pedagogiques en termes d'epanouissement personnel, d'apprentissage de la citoyennete et de preparation a la vie professionnelle des jeunes au sein des colleges, lycees et lycees professionnels. Or il apparait que les CE-CPE ne semblent pas devoir faire l'objet d'une revalorisation dans l'immediat alors que le deroulement de leur carriere est aligne sur celui de leurs collegues enseignants. En consequence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin que l'approche d'ensemble de la revalorisation liee a la necessaire renovation du systeme educatif concerne egalement les conseillers et conseillers principaux eu egard a la specificite de leurs taches.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conseillers principaux d'education beneficient d'ores et deja de l'echelonnement indiciaire des professeurs certifies. Les conseillers d'education peuvent acceder a ce corps par concours externe s'ils sont ages de moins de quarante ans et s'ils justifient des titres requis, ou par concours interne, s'ils ont accompli au moins deux annees de services effectifs ou leur equivalent. Ils peuvent egalement acceder au corps des CPE par voie d'inscription sur une liste d'aptitude, au titre du tour exterieur, dans la limite du sixieme des titularisations prononcees la meme annee par concours. Il n'en reste pas moins que la situation des personnels d'education va etre examinee dans le cadre des negociations ouvertes sur la revalorisation de la profession enseignante.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10512

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1090